

L'Accent *sur l'Actu'*

NUMÉRO 25 | JANVIER 2022

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE



Très belle année **2022**

Vœux 2022

Page 4

**Les projets
engagés et à venir**

Page 8

**La médiathèque
déménage très
prochainement !**

Page 13

illuminations décembre 2021

Sommaire

- p. 1 Édito
- p. 2 Questions au maire
- p. 4 Vœux 2022**
- p. 8 Projets engagés et à venir**
- p. 10 Des travaux conditionnés par l'implantation d'espaces végétalisés
- p. 12 Point sur les travaux : salle Marcelle Genin
- p. 13 La médiathèque déménage très prochainement !
- p. 14 Un bel espace pour nos nouvelles pensionnaires !**
- p. 16 Des moments volés au temps...**
- p. 17 Questions de sécurité
- p. 18 Conseil Municipal des Enfants**
- p. 20 Actu' : Un enfant de Saint Pierre de Chandieu, Daniel Boulud consacré « Meilleur restaurateur du monde » à New York !
- p. 22 Actu' : Élection présidentielle 2022, être prêt(e) pour voter
- p. 24 Actu' : « Da Squad », 4 Saint Pierrards sur le podium de l'émission « La France a un incroyable talent » !
- p. 25 La vie communale ...en bref**
- p. 26 les carnets de la citoyenneté : Les institutions de la V^{ème} République**
- p. 34 Le Service National Universel (SNU)
- p. 36 Du côté de ...**
- p. 39 Tribune des élus
- p. 40 C'est la vie
- p. 41 Les faits marquants

Hôtel de Ville

5-7 Rue Émile Vernay



04 72 48 09 99



mairie@
mairie-stpierredechandieu.com



www.mairie-stpierre-
dechandieu.com



MairieStPierredeChandieu

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30



Directeur de Publication : Raphaël Ibanez
Photos : Service Communication/Pixabay.com - sauf mention
Impression : Atelier Michaud - Tirage : 2 200 exemplaires

« Nous serons encore
plus soudés dans la
joie, comme nous le
sommes aujourd'hui
dans l'adversité. »



Édito

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Cette année encore la crise sanitaire et les nécessaires mesures de précaution pour empêcher la propagation de la COVID-19, nous empêchent de nous réunir à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux aux habitants.

C'est pourquoi, à travers cet édito, je veux vous adresser mes chers concitoyens, des vœux de santé, de prospérité, d'épanouissement professionnel et de bonheur familial.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous l'année qui vient de se terminer a parfois été difficile.

À l'incertitude sanitaire se sont ajoutées des inquiétudes économiques et des pertes de confiance quant aux socles fondamentaux de notre société et de notre Nation.

À chaque fois, notre commune et notre Conseil municipal se sont efforcés de rester à vos côtés.

Notre soutien n'a jamais failli, que ce soit auprès de la vie associative, des enfants et des familles, des personnes seules, isolées ou en difficulté.

C'est aussi en pensant à elles que je vous livre ce message d'espoir et de solidarité.

Car en 2022, notre village continuera de construire son devenir tout en préservant l'esprit qui fait toute la singularité d'un lieu où il fait bon vivre et s'épanouir.

Un village plus accueillant, avec les importants travaux de réfection de la route de Givors et de la rue du Stade, qui seront plus agréables, plus sûres et plus conviviales.

Un village qui se préoccupe de toutes les générations, avec la poursuite de la requalification de la cour de l'école élémentaire, l'extension de la salle Marcelle Genin ou la construction d'une résidence à destination des seniors.

Un village aussi qui se préoccupe résolument de sa qualité environnementale et qui ne cèdera rien aux espaces fleuris, arborés ou ombragés.

Et lorsque les temps le permettront à nouveau, notre village restera l'endroit où il fait si bon se réunir dans un esprit amical et festif.

Nous serons encore plus soudés dans la joie, comme nous le sommes aujourd'hui dans l'adversité.

Mes chers concitoyens, au nom du Conseil municipal tout entier, je vous souhaite de tout cœur, une bonne et heureuse année 2022 ! ■

Votre Maire dévoué,

Raphaël IBANEZ

Questions au Maire



« Notre village continuera à construire son devenir »

À travers 5 questions, Raphaël Ibanez revient sur des événements qui ont marqué l'actualité communale ces dernières semaines.

Une étude est menée par SNCF Réseau quant à la fermeture de plusieurs passages à niveau dans la plaine et la création d'un rond-point sur la RD 318. Qu'en est-il ?

Depuis plusieurs années des plans de sécurisation des passages à niveau ont été mis en place par SNCF Réseau au niveau national. Il s'agit notamment de réaliser des aménagements de sécurité, voire supprimer les passages à niveau les plus à risques (*incidents de fermeture trop nombreux ou accidents avec des véhicules*), comme ce fut le cas du PN11* en 2017 dans notre commune.

Aujourd'hui, une étude qui concerne Saint Pierre de Chandieu est menée pour améliorer la sécurité des automobilistes et la régularité des trains, qui en raison de passages à niveau trop proches, font perdre 1 heure chaque jour aux usagers de cette ligne.

Partant de ces constats, SNCF Réseau propose 3 scénarios qui ont été présentés à nos agriculteurs au mois de novembre dernier.

Dans tous les scénarios, il s'agirait de conserver le PN13 situé sur le chemin de Satolas, de supprimer le PN12 (*Chemin du Plan/Quinonnières*) et le PN14 (*chemin des Tâches*).

Le second scénario propose en plus de réaliser un ouvrage d'art pour le PN10 (*rue Pasteur*) et le troisième, d'en réaliser un également pour le PN14.

Il ressort de ces différentes études une fréquentation plus importante du chemin de Satolas, puisque ce serait le seul passage à niveau conservé, par conséquent un rond-point serait créé à l'intersection de cette voie et de la RD318.



Lors de cette présentation les agriculteurs et les exploitants ont fait part de leurs remarques et de leurs inquiétudes. Nous espérons que les décisionnaires tiendront compte de ces interventions, sachant que les travaux ne devraient pas débuter avant 2023.

*passage à niveau

Pourquoi faites-vous appel à une société de gardiennage et de sécurité privée, le soir sur la commune ?

Pour lutter contre certaines exactions commises dans notre commune, cette action apparaît comme une démarche qui peut permettre de lutter contre toutes formes d'incivilités (*dégradations, cambriolages, etc.*), notamment celles qui se produisent la nuit.

En faisant appel à une société privée de gardiennage et de sécurité pour effectuer des rondes que la police municipale ne peut pas faire la nuit, cela permet d'assurer une présence qui doit être dissuasive et rassurante pour les habitants.

La Gendarmerie vient bien sûr en renfort en cas de problèmes importants. Cette dernière couvre plusieurs territoires et ne peut pas se contenter de patrouiller uniquement sur le nôtre.



Des travaux de voirie vont débuter rue du Stade. Qu'allez-vous réaliser et à quelle échéance ?

Nous avons promis à nos administrés que lors de ce mandat, nous nous attacherions à améliorer encore davantage leur sécurité, leur qualité de vie et leurs déplacements.

Le réaménagement de la rue du Stade fait partie de ces priorités que nous nous sommes fixées, comme celles concernant les travaux de la route de Givors.

Aujourd'hui une grande partie de cette route n'a pas de réels trottoirs. Il est donc impératif d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des jeunes, qui l'empruntent régulièrement pour se rendre au complexe sportif.

Dans le respect de notre plan de plantation d'arbres, les abords du complexe seront repensés et cette voie bénéficiera de nombreux espaces arborés, rendant la déambulation notamment en été plus agréable, tout en embellissant cet environnement beaucoup trop minéral à ce jour.

En parallèle, la première tranche des travaux de requalification de la route de Givors débutera sur le tronçon partant du rond-point du collège, jusqu'à l'intersection de la rue du Stade.

Dans la temporalité, ces travaux ne pourront débuter qu'après le Carnaval car ce sont deux axes indispensables au parcours de cette manifestation.



Beaucoup de jeunes fréquentent le City stade implanté dans le centre de la commune. Prévoyez-vous d'en construire un second ?

Au regard du succès dont bénéficie le City stade implanté dans l'enceinte du complexe sportif, nous voulons en construire un second vers le gymnase Alain Gilles, dans le prolongement du pumptrack, afin d'étendre l'offre de loisirs pour notre jeunesse. En effet, le collège souhaiterait agrandir sa cour de récréation en supprimant l'emprise que représente au sol leur terrain de basket. En concertation avec le département, il est envisagé de déplacer celui-ci sur une parcelle de terrain qui appartient à la commune, derrière le gymnase.

En contrepartie de la cession de cette parcelle, le département participerait au financement de notre City stade dont nos associations pourraient avoir accès en dehors des heures du collège. Une piste de course pouvant également servir de piste de rollers, sera aménagée autour de l'ouvrage.

De notre côté, les études sont réalisées et chiffrées et ce chantier n'attend plus que cette décision du département. Ce projet nous tient à cœur, car il permettra aux jeunes de bénéficier d'équipements ludiques et sportifs supplémentaires dans la commune. ■



Pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'évolution du chantier du chemin de Villeneuve ?

Les travaux d'assainissement et de renouvellement des canalisations d'eau potable, chemin de Villeneuve, sont décomposés en 2 tranches.

La première correspond au collecteur d'eaux usées sur le chemin de Villeneuve qui est à ce jour aux 3/4 terminée. Les revêtements définitifs des chaussées correspondant à cette section seront terminés, en fonction de la météo, fin février. La mise en service de ce premier tronçon est toutefois conditionnée par la mise en place et le raccordement aux réseaux ENEDIS et ORANGE du poste de refoulement de Villeneuve. L'instruction des demandes auprès des concessionnaires est en cours et nous pouvons espérer une mise en service fin avril.

La seconde tranche est quant à elle impactée par des contraintes techniques et nous travaillons actuellement à l'optimisation de son tracé. Nous espérons qu'une solution sera trouvée rapidement dans l'intérêt des riverains et des usagers de ce secteur.





Vœux 2022

En l'absence de la traditionnelle cérémonie des vœux à la population, nous vous livrons le discours qui aurait dû être prononcé à cette occasion



À l'aube de cette nouvelle année, c'est avec émotion, dévouement et ambition que je vous présente les vœux du Conseil municipal de Saint Pierre de Chandieu pour l'année 2022.



Présenter ses vœux de bonne année est devenu un exercice complexe. Depuis maintenant 24 mois, notre pays, nos villes et nos villages doivent vivre avec la présence invisible d'une épidémie dont on a de plus en plus de mal à voir la fin.

Malgré un long confinement, malgré les mesures et les gestes barrières, en dépit d'une campagne de vaccination massive, les variants du virus se succèdent, à chaque fois un peu plus inquiétants.

Que penser de cette course ? Qu'elle est vaine ? Qu'elle épuise chaque jour un peu plus nos personnels soignants et tous les accompagnants auprès des publics les plus fragiles ? Quelles sont les portées de nos messages de vœux dans une société qui doute d'elle-même et de sa force de résilience ?

Je vous avoue ne pas avoir de réponse pour l'instant. Toutefois je crois plus que jamais dans les trois piliers fondamentaux de notre République, car la Liberté, l'Égalité et la Fraternité me guident.

Ces trois valeurs m'inspirent un message d'espoir et de solidarité pour que chacune et chacun d'entre vous puisse aborder cette nouvelle année en confiance, riche de projets personnels ou professionnels et désireux d'aller de l'avant.

En dépit des doutes, des incertitudes et des difficultés, notre village s'est attaché en 2021, à surmonter les nombreux défis qui l'attendaient.

La crise sanitaire n'a pas été sans effet sur l'organisation des politiques publiques. Notre premier devoir a été celui de la solidarité avec le monde économique et les entreprises du secteur.

Avec nos collègues de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, l'équipe municipale s'est mobilisée pour soutenir l'activité économique de nos commerces, de nos entreprises et de nos services.

Ce choix assumé de recourir au maximum à des circuits courts et locaux, nous a guidé dans la conduite des chantiers que nous avons ouverts l'an passé.

Notre second devoir et parce que nous agissons collectivement, a été de mettre en place des groupes de travail autour des problématiques qui touchent votre vie quotidienne : environnement, voirie, valorisation et aménagement du parc de Rajat, citoyenneté, sécurité, événementiel, etc.

Autant de sujets sur lesquels notre engagement doit rester total et qui s'avèrent bien souvent transversaux dans les politiques publiques que nous mettons en œuvre.

Notre village a aussi fait le choix de poursuivre malgré tout, son plan d'aménagement et de modernisation de ses équipements.

En début d'année, Saint Pierre de Chandieu a été inscrit au programme « Petites Villes de Demain », dans le cadre du Plan de Relance initié par l'État.

Ce programme, destiné à soutenir les centralités urbaines dans leurs projets d'investissement en faveur du cadre de vie et de la transition écologique, va nous permettre de poursuivre nos axes d'ambition pour le village.



Parmi ces engagements, je citerais en premier lieu, la requalification de la route de Givors. Cet axe routier, long de près de 2 kilomètres, traversant notre village, régulièrement emprunté par des poids lourds en dépit de l'interdiction dont ils sont frappés, était devenu au fil des ans, dangereux et inesthétique.

Attendus pour début 2022, les travaux d'envergure de cette ancienne route départementale déclassée dans le courant de l'année dernière engloberont également le réaménagement de la rue du Stade, autre axe stratégique de la commune.

Compte tenu de son ampleur, cette requalification sera longue et complexe à gérer pour maintenir le confort et la qualité de vie des riverains.

C'est pourquoi nous avons soigneusement préparé et anticipé cette réalisation en menant des études complètes, avant de lancer les appels d'offres et une rencontre avec les riverains sera prochainement organisée.



Si j'ai ouvert le bilan de l'année écoulée en évoquant ce chantier, c'est parce qu'il répond à notre exigence en matière de cadre de vie, de proximité et de confort des habitants.

En la matière, nous n'avons ménagé ni nos peines ni nos efforts et je voudrais, avant de vous en citer les principaux, chaleureusement remercier les équipes administratives et techniques de la mairie, dont l'engagement cette année encore n'a pas failli :

- Dans la continuité de la réflexion engagée à la fin du mandat précédent, nous avons lancé le réaménagement de la cour de l'école René Cassin, afin que nos enfants puissent bénéficier d'espaces ombragés durant les récréations. C'est aussi un parti pris environnemental assumé, avec la fin des grands espaces bitumés qui empêchent les eaux de s'écouler librement dans les sols.



- La transformation et l'extension de la salle Marcelle Genin ont été engagées, conformément au calendrier prévisionnel. Cette réfection sera complétée d'un programme d'embellissement du bâti et des espaces extérieurs en créant un square.



- À la suite du déménagement de la pharmacie au rez-de-chaussée de l'espace de santé Simone Veil, nous disposons d'un vaste espace à réaménager. Il sera confié à un opérateur qui se chargera d'y construire une résidence à destination des séniors. Il permettra en outre d'agrandir la bibliothèque municipale. Mais la particularité de ce bâtiment sera de proposer une salle multi activités à destination de l'ensemble de nos séniors, qui pourront notamment s'y restaurer grâce aux menus concoctés par l'équipe du restaurant scolaire.



- Notre cœur de village a poursuivi sa métamorphose avec les travaux d'aménagement de l'allée du Clos du Centre. Ils permettent à cette artère ayant une vocation piétonne, d'être sur un seul niveau sur toute sa largeur. L'espace est ainsi beaucoup plus accessible aux promeneurs et aux clients des commerces, permettant ainsi à ces derniers, d'y installer des terrasses s'ils le souhaitent.



- La gestion des déchets et plus particulièrement des encombrants est également un dossier qui avance, grâce aux engagements de la CCEL. Bientôt, notre territoire disposera d'une nouvelle déchetterie, plus fonctionnelle et moderne, dimensionnée pour les 30 prochaines années. Outre les habituels services proposés aux particuliers, cette déchetterie pourra accueillir les professionnels qui souhaitent recycler leurs matériaux. Mais la véritable nouveauté de cet équipement intercommunal, sera la ressourcerie qui y sera construite et qui permettra de donner une seconde vie à nos objets du quotidien.



Il ne saurait être question de dire que ce bilan de l'année écoulée est exhaustif, car bien souvent le petit chantier de proximité a plus d'importance pour les riverains que les grosses opérations. Un massif bien entretenu, un réverbère réparé, un trou dans la chaussée vite rebouché, tout cela relève de notre responsabilité et de nos engagements d'élus de proximité.

Cette proximité, non seulement nous la cultivons mais nous la mettons également en action, chaque premier samedi du mois, sur le stand que nous tenons au marché. Ce sont d'ailleurs bien souvent les principales problématiques qui nous sont signalées lors de ces permanences auxquelles nous nous efforçons de conserver le lien de convivialité qui fait l'ADN de Saint Pierre de Chandieu. Malheureusement, la crise sanitaire qui nous frappe depuis de longs mois, les difficultés économiques ou personnelles qu'elle a engendrées, ont réveillé des instincts qu'on croyait éteints. Les incivilités et les comportements irresponsables se sont multipliés. La colère et parfois la haine l'emportent sur la raison.



Nos forces de maintien de l'ordre public, déjà fortement sollicitées sur des missions d'intérêt supérieur de la Nation en savent quelque chose quand il faut continuellement intervenir pour régler des conflits de voisinage, des actes de vandalisme stupides, des menaces.

Notre société ne peut pas, ne doit pas faiblir face à ces comportements d'un autre âge. Elle ne doit pas céder aux oriflammes de la différence sociale, culturelle ou ethnique car ce ne sont que des oripeaux !



En 2022, des hommes et des femmes iront à la rencontre de leurs électeurs pour leur proposer leur vision du destin de la France. Ils auront avant tout la lourde responsabilité de réconcilier les Français avec leur Nation, celle qui s'est bâtie sur la tolérance, la justice sociale, celle qui porte fièrement ses valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité !

C'est le vœu que je formule pour chacun d'entre vous, pour notre commune et pour notre pays.

Très belle année 2022 à tous,
Vive la République,
Vive la France !



Projets engagés

Développement des modes doux



Plantations d'arbres et végétaux



Rénovation thermique Hôtel de Ville



Reprise par la commune de voiries de lotissements



Réaménagement de la route de Givors, rue du Stade et allée du 19 Mars



Accessibilité des lieux et bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite (plan AD'AP)



Assainissement chemin de Villeneuve



Salle et square Marcelle Genin



Révision du PLU



Résidence Roger Vayssière à destination des séniors



Construction du lotissement La Clef des Champs



Nouvelle déchetterie avec ressourcerie et accès pour les professionnels



Développement de la vidéo-surveillance



Jardins partagés dans le parc de Rajat



Projets à venir

Réfection du chauffage et isolation de l'école Maternelle Louise Michel



Réhabilitation des locaux de l'Inspection de l'Éducation Nationale (école)



Réfection du réseau d'assainissement (Cros Cassier / Acacias / Vernay)



Développement des PAV



Zone Industrielle : amélioration des voies de circulation et végétalisation du site



SVP, réhabilitation des douches et vestiaires



Utilisation de l'énergie photovoltaïque pour les bâtiments publics



Agrandissement du portail d'entrée des écoles et création d'une ombrière extérieure



Rénovation de l'éclairage public



Agrandissement du cimetière Chapelle Saint Thomas



Des travaux conditionnés par l'implantation d'espaces végétalisés

Une entrée de ville esthétique et verte

L'entrée de la commune fait partie des points importants sur lesquels nous travaillons, notamment celle située à l'intersection de la RD 318 et du Chemin de la Madone. Le mail piéton entre le gymnase et le collège, ainsi que la façade sud du gymnase, sont englobés dans ces espaces que nous souhaitons végétaliser.



Mode doux chemin de la Madone

Nous sommes en cours de validation d'un projet important concernant les plantations d'arbres et les massifs intégrant des arbustes, sur le chemin et le bassin de la Madone, le parvis du gymnase Alain Gilles, les abords du pumtrack et du skate park, ainsi que le parking du collège. Toutes ces plantations seront réalisées **avant la fin de l'hiver**.



Bassin et abords du pumtrack

Parking du collège et du gymnase

Une touche de vert pour finir de colorer 3 chantiers :

Les plantations prévues dans la cour de l'école inscrites à la phase 1 du projet, sont terminées depuis le 20 janvier. Il en est de même pour l'allée piétonne du Clos du Centre et ses deux squares situés en son milieu et en son extrémité nord (*mitoyen au cimetière*). Concernant les aménagements paysagers du parc Marcelle Genin, ils débuteront au plus tard à l'automne 2022.

Remplacement du platane abattu

Un nouvel arbre place Charles de Gaulle, viendra en remplacement d'un des deux platanes abattus l'an dernier, victime du chancre coloré.



Des barrières végétales rue du Stade

La clôture métallique délimitant le parking de la salle pluraliste et allant jusqu'au bout du complexe sportif va être supprimée pour être remplacée par des plantations d'arbres, de massifs et d'arbustes. Une entrée piétonne sera créée à l'angle de la route de Givors et de la rue du Stade, pour faciliter l'accès au site.



L'aménagement dans son ensemble permettra, outre l'aspect esthétique, d'infiltrer une partie des eaux pluviales de ruissellement du parking. L'accès principal du complexe s'ouvrira beaucoup plus largement et les parkings seront accessibles directement en journée.

Un centre bourg apaisé

Cet aménagement viendra compléter celui de la rue du stade dans la section comprise entre le carrefour avec la route de Givors et le carrefour avec l'allée du 19 mars.

Cette dernière sera également réaménagée pour cet été, dans la section comprise entre l'allée du Clos du Centre et la rue du Stade, complétant ainsi l'anneau du cœur de village réglementée par une zone de partage à 20 km/h, dans lequel le piéton et le cycliste sont prioritaires sur la voiture.

À terme, cette zone de partage encadrera le cœur de village, pour créer une boucle qui empruntera l'allée du 19 mars, l'avenue Amédée Ronin (*face au Cercle et à la nouvelle salle des fêtes Marcelle Genin*), la place Charles de Gaulle, la rue Émile Vernay et la rue du stade.



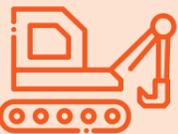
Des études de voiries pour faire cohabiter, voitures, piétons et vélos complexes

La requalification de la Route de Givors laissera place aussi souvent que possible aux plantations.

Le projet est encore à l'étude car il reste à affiner l'intégration d'un maximum d'espaces cyclables et de végétalisation. L'exercice est difficile et prend du temps compte tenu des nombreuses contraintes dont il faut tenir compte, quant à l'aménagement urbain de cette route départementale.

Une volonté affirmée

Le programme pluriannuel de plantations initié, se déploiera chaque année en fonction des priorités, de la maîtrise foncière et de la faisabilité technique et financière des projets que ce verdissement accompagne (voiries, bâtiments, espaces publics ou projet de plantation à part entière).

Point sur
les travaux 

Salle Marcelle Genin

La pandémie a entraîné un peu de retard sur l'échéancier du chantier.

Les entreprises subissent la pénurie de matériaux comme dans beaucoup de secteurs et la forte propagation du virus entraîne quant à elle, une pénurie de main-d'œuvre.

À partir de mi-janvier les travaux de charpente ont pu débuter et la pose des menuiseries à l'étage a été réalisée. L'installation de la plomberie et de l'électricité a débuté la première semaine de janvier.

Quant aux espaces végétalisés venant en lieu et place d'une partie du parking, ils seront également réalisés dans la continuité des travaux actuels de la salle au regard de la saison propice aux plantations. ■



La médiathèque déménage très prochainement !

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises le projet de résidence à destination des séniors, qui était par ailleurs inscrit dans notre programme électoral.

Cette résidence a déjà trouvé son nom, puisque fin 2021 après l'approbation du Conseil municipal, elle a été nommée « Résidence Roger Vayssière », en mémoire et en hommage à notre ancien maire qui a administré notre commune durant 13 ans.

Malgré toutes les difficultés que nous rencontrons depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire qui retarde ou décale parfois nos chantiers, nous continuons à nous investir pleinement afin de pouvoir tenir toutes les promesses que nous vous avons faites. Celle-ci en était une et elle nous tient à cœur.

Aujourd'hui nous pouvons vous annoncer que les travaux débuteront sous peu, mais pour ce faire, la médiathèque va être obligée de déménager temporairement.

C'est au sein du parc de Rajat qu'elle prendra ses nouveaux quartiers pour plusieurs mois et c'est dans les murs de l'ancien Centre de loisirs Léo Lagrange, que vous retrouverez tous les services qu'elle vous offre aujourd'hui.

Le déménagement de la médiathèque est prévu pendant la période des vacances scolaires du mois de février. Nous vous informerons de sa réouverture par le biais de notre site internet, de Facebook et des panneaux lumineux. Les adhérents en seront informés directement par mail.

Nous envisageons d'organiser des navettes avec les minibus, pour que les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion, puissent continuer à y accéder. Par ailleurs, une "boîte de retour" pour déposer vos livres, sera installée devant la mairie pour vous éviter trop de déplacements.

Installer provisoirement la médiathèque dans le domaine de Rajat était la seule solution envisageable, au regard du nombre d'ouvrages que contiennent les locaux actuels.



Des travaux ont été effectués pour rafraîchir les différents espaces

Nous sommes conscients que ce déménagement ne sera pas sans conséquence pour certains d'entre vous.

Son éloignement du centre bourg est une question à laquelle nous réfléchissons afin de vous proposer des alternatives qui vous permettront de continuer à vous y rendre.

Ce bâtiment était inoccupé depuis plusieurs années et il affichait une superficie suffisamment confortable pour permettre d'accueillir ce service public, sachant qu'aucune autre salle communale n'était en mesure d'accueillir ce fond documentaire riche d'environ 16 500 ouvrages.

En revanche, nous sommes certains que vous serez nombreux à apprécier ce lieu dès l'arrivée des beaux jours, quand la sérénité du parc ajoutera à votre plaisir de lire, que vous soyez seuls ou avec vos enfants ! ■



Ensemble du projet



Un bel espace pour nos nouvelles pensionnaires !

Dans le cadre du projet d'aménagement de jardins et d'espaces partagés au sein du parc de Rajat, une première tranche vient d'être réalisée. Il s'agit du poulailler pédagogique.

Ce projet dans sa globalité nous tient à cœur et pour donner " le premier coup de pioche ", nous avons fait le choix de commencer par la création des espaces dédiés aux gallinacés.

Accompagnés et conseillés par des éleveurs implantés dans l'Isère (voir encadré), notre choix pour faire vivre cette basse-cour s'est porté sur des poules d'ornement et de race, plutôt que sur d'autres variétés plus communes.

Ainsi, une parcelle confortable a été dessinée autour d'un bassin, afin que nos pensionnaires disposent de tout l'espace nécessaire à leur bien-être.

Des bénévoles se sont déjà portés volontaires aux côtés de Sylvain, le gardien du château, afin d'entretenir ces espaces. Pour éviter un passage quotidien, des mangeoires de 30 litres permettant de nourrir 6 à 8 poules pendant 2 semaines, ainsi que des abreuvoirs d'eau de 30 litres, ont également été installés.

Prochainement des panneaux informatifs seront apposés sur les enclos, afin de connaître le nom, l'origine et les caractéristiques de chaque volatile.

Une première visite sera organisée avec les jeunes du Conseil municipal des enfants et nous espérons que les enseignants s'empareront également de cet outil pédagogique. ■

Ce terrain a été divisé en trois parties clôturées, car certaines espèces ne s'entendent pas forcément entre elles ou peuvent avoir un instinct dominateur.

Chaque enclos est équipé d'un poulailler en bois pouvant accueillir 4 à 8 poules. Ils répondent au bien-être des animaux et ils ont été réfléchis pour être facile d'entretien. Situés à hauteur d'homme, ils ne demandent pas d'effort physique particulier pour les nettoyer et ramasser les oeufs.



En effet, nous sommes à la campagne et contrairement aux enfants qui vivent en ville, les nôtres ne sont pas étrangers au fait de voir des poules pondeuses assez fréquemment, que ce soit dans des fermes ou chez des particuliers ayant un jardin.

Il nous semblait donc plus intéressant de leur faire découvrir des races de poules ou de coqs que l'on ne trouve pas forcément en zone rurale.



Si vous aussi vous avez envie de consacrer un peu de votre temps pour faire vivre ce projet, faites-vous connaître en adressant un mail à :
cecile.carretti@mairie-stpierredechandieu.com



Il existe plusieurs types de poules :

- les poules pondeuses : elles sont productives et pondent entre 200 et 300 œufs par an, pendant environ 5 ans. Ensuite leur production et leur espérance de vie déclinent.
- les couveuses : c'est une race de poule qui couve non seulement des œufs de poule, mais également des œufs de cane ou d'oie. Elles peuvent couvrir en moyenne 4 à 15 œufs. Elles s'occupent de la couvaison jusqu'au sevrage des poussins.
- les poules à chair : ce sont des poules domestiques élevées spécifiquement pour la production de viande.
- les poules d'ornement : elles sont très appréciées pour leur bon caractère. Elles ne se battent pas et sont sociales avec les enfants. Elles pondent entre 50 et 150 œufs par an. Leurs œufs sont en moyenne 3 fois plus petits que les œufs d'une poule pondeuse, mais elles ont en revanche une espérance de vie allant de 10 à 15 ans. Elles ont en outre, l'avantage de moins gratter la terre.



« Le Village des Poules »

Situé à Charantonnay dans le Nord Isère, ce sont 6000m² qui ont été dédiés à cet élevage de poules de race pondeuses et d'ornement.

Les visiteurs peuvent ainsi découvrir et choisir celles qui conviendront le mieux à leur cadre de vie. Les poussins naissent sur place issus de reproducteurs soigneusement sélectionnés. Pour les personnes qui souhaiteraient voir naître les poussins chez eux, il est proposé des œufs fécondés et la location de mini couveuse.

Pour faire partager leur passion, les éleveurs organisent également des visites par thèmes à destination de tous les publics.

www.levillagedespoules.fr

Des moments volés au temps...

L'aggravation de la situation sanitaire nous a malheureusement contraints à supprimer toutes les occasions que nous avions de nous retrouver en ce mois de janvier.

Nous avons notamment ce traditionnel rendez-vous avec nos aînés autour de la galette des rois, nous permettant ainsi de leur adresser tous nos meilleurs vœux.

La pandémie en ayant décidé autrement, nous nous réjouissons d'autant plus d'avoir pu en décembre, en amont de ces restrictions, organiser la remise des colis de Noël aux séniors.

En effet, ces deux après-midi ont été l'occasion pour nous de leur témoigner de notre soutien et d'échanger avec eux de leur quotidien. Ce moment convivial autour d'un café leur a permis de s'attarder pour discuter avec des voisins ou des amis qu'ils avaient plaisir à retrouver.

Nous espérons très rapidement connaître des jours meilleurs qui nous permettront enfin de nous retrouver ! ■



Questions de sécurité

Début novembre, en séance du Conseil municipal des séniors, une thématique de travail a été proposée à ses membres.

Il s'agissait de réfléchir par groupe, à la question de la sécurité dans notre commune. Ont été abordés, la sécurité des biens, des personnes, la sécurité routière, mais également les incivilités récurrentes.

Le maire a répondu aux questions et a fait part également **des moyens et des limites** dont disposait une commune pour gérer les problèmes liés à la sécurité. Ensemble, ils ont évoqué des pistes qui permettraient d'améliorer certains points et de les rassurer dans leur quotidien.

Début décembre, les membres de ce conseil ont été invités à une réunion de la « Participation Citoyenne », en présence de la Cheffe d'escadron de la Brigade de Bron, ainsi que le Lieutenant, commandant la Brigade de Saint Laurent de Mûre.

Rappelons que la démarche « Participation citoyenne », mise en place dans notre commune en 2015, consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État

Ce dispositif encourage les citoyens à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier qu'ils remarqueraient dans le secteur où ils résident. ■

Principaux objectifs de la démarche :

- Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.



Toutes les personnes souhaitant rejoindre ce dispositif, peuvent en faire la demande en mairie.





Conseil Municipal des Enfants

ÉLUS EN OCTOBRE,
découvrez les nouveaux visages
des Conseillers Enfants !

Une première séance d'installation à laquelle assistaient aussi les élus du CM2 et bien sûr, quelques parents fiers et heureux de voir leurs enfants installés dans leur nouvelle fonction. Cette année sera riche pour nos jeunes conseillers qui s'engagent pour leur ville et l'apprentissage de la citoyenneté.

Ils débordent d'idées pour leur village et ont hâte de représenter leurs camarades. ■

“ Dans le contexte sanitaire actuel, nous espérons pouvoir réunir le Conseil des Enfants de manière plus régulière et aussi le faire participer à de nombreuses actions en faveur du cadre de vie des Saint Pierrards. ”

Dominique Dufer



Dans quels domaines ces jeunes élus vont-ils être investis ?

Le Conseil des enfants sera présent aux côtés des élus, lors des inaugurations des chantiers que nous avons engagés (nouvel espace Marcelle Genin, cour de l'école, Résidence Roger Vayssière, Allée du Clos du Centre, etc.).

Ils participeront également aux commémorations des différentes cérémonies nationales.

Les anciens membres de ce Conseil avaient été consultés lors de la réalisation du Pumptrack et du Skate Park. Ce sera maintenant au tour de ces nouveaux élus, d'être associés au projet du second City stade, que nous réaliserons à côté du gymnase Alain Giles.

Côté sorties, les élus en charge de ce Conseil organiseront prochainement une visite culturelle et pédagogique au musée des Confluences à Lyon. Ce sera l'occasion pour eux, de participer à une activité immersive leur permettant de découvrir une expérience scientifique et citoyenne.

D'autres sorties sont à l'étude, ils les découvriront au fur et à mesure de leurs années de mandat.



CM1



Léa
ARTERO-THIVOYON



Illan
BELLACHE



Tristan
CERBELAUD



Laura
DUBOIS



Sacha
LE MOING



Margot
POPY



Roxane
SANNWALD



Iliana
SCARSELLA



Marilou
SENAFFE



Romane
THEIL



Lenny
VIEIRA

CM2



Léo
ACCETOLA



Léna
BERCHOUX



Charlotte
BERGUER



Clémence
BRUNEL



Arsène
CASTALDI



Sacha
CORNU



Mathias
CORROYER



Axel
DUMESTRE



Lucile
GUILLEMIN



Naïa
HANNAOUI-BONNOT



Tiana
KOVACEVIC



Lucie
POËX



Mickaël
RIOLO



Axel
SALAMOND



Pauline
SAMOLADOPOULOS



Mathilde
VIALATTE

Sidonie
VIOLA-LASFARGEAS

Photos © Cole Saladino for Thrillist



Actu' Un enfant de Saint Pierre de Chandieu, Daniel Boulud consacré « Meilleur restaurateur du monde » à New York !

Arrivé à New York en 1982, il est à la tête de son restaurant le "Daniel", noté deux étoiles au guide Michelin. Il possède également d'autres établissements aux États-Unis, Canada, Dubaï, Singapour et aux Bahamas.

Il définit sa cuisine comme française dans ses cuissons et ses textures, mais avec des produits et des saveurs américains.

"Il incarne à lui tout seul pour de nombreux Nord-Américains la gastronomie française, voire la gastronomie tout court", déclarait dans un communiqué l'association Les Grandes Tables du Monde. Cette dernière réunit 184 établissements de 25 pays du monde.

Du New York Times en passant par le Washington Post ou le Guide Michelin, des dizaines de critiques qui ne tarissent pas d'éloges à l'encontre de cette star de la gastronomie ! ■

« Tout le monde a besoin d'un peu de faste de temps en temps et, pour ces grandes occasions, il y aura toujours Daniel. Cette citadelle néo-classique au raffinement gaulois impressionnera à coup sûr vos convives : les tables sont impeccablement dressées et un bataillon de personnel impeccablement soigné la tient. Ils ajoutent aussi quelques petites attentions, comme vous présenter à la fin du dîner votre propre menu imprimé ainsi qu'une boîte de canelé à emporter chez vous.(...) Une équipe de cuisine avec un niveau impressionnant de technicité et de vision artistique. »
Guide Michelin



Le chef Daniel Boulud a reçu cette distinction fin novembre.

Ambiance exquise.
Service impeccable.
Ambiance joviale.
Dîner extraordinaire.
Surprise après surprise à chaque plat.
Une explosion pour tous les sens !

« Les murs sont tapissés d'un certain nombre de portraits, d'Andy Warhol à Lady Gaga. Les nombreux trophées et livres de cuisine de Boulud se dressent sur des étagères en bois. Le restaurant est un trajet facile depuis son appartement à l'étage. « Comme dans la vieille tradition française, dit-il, j'habite toujours "au-dessus du magasin" ».

La tradition compte pour lui. Ayant grandi dans la ferme familiale d'une petite ville près de Lyon, en France, il cuisinait déjà au gré des saisons avant que cela ne devienne une réalité.

« Pour moi, la cuisine française a toujours été une cuisine du marché et la saisonnalité est importante », dit-il.

Sans surprise, le menu de Daniel axé sur l'offre, est étroitement lié aux saisons, des agneaux de printemps élevés par un agriculteur de Pennsylvanie aux tétas fin août après l'ouverture de la saison de chasse en Écosse.

« C'est comme ça que j'ai grandi, dit Boulud ».

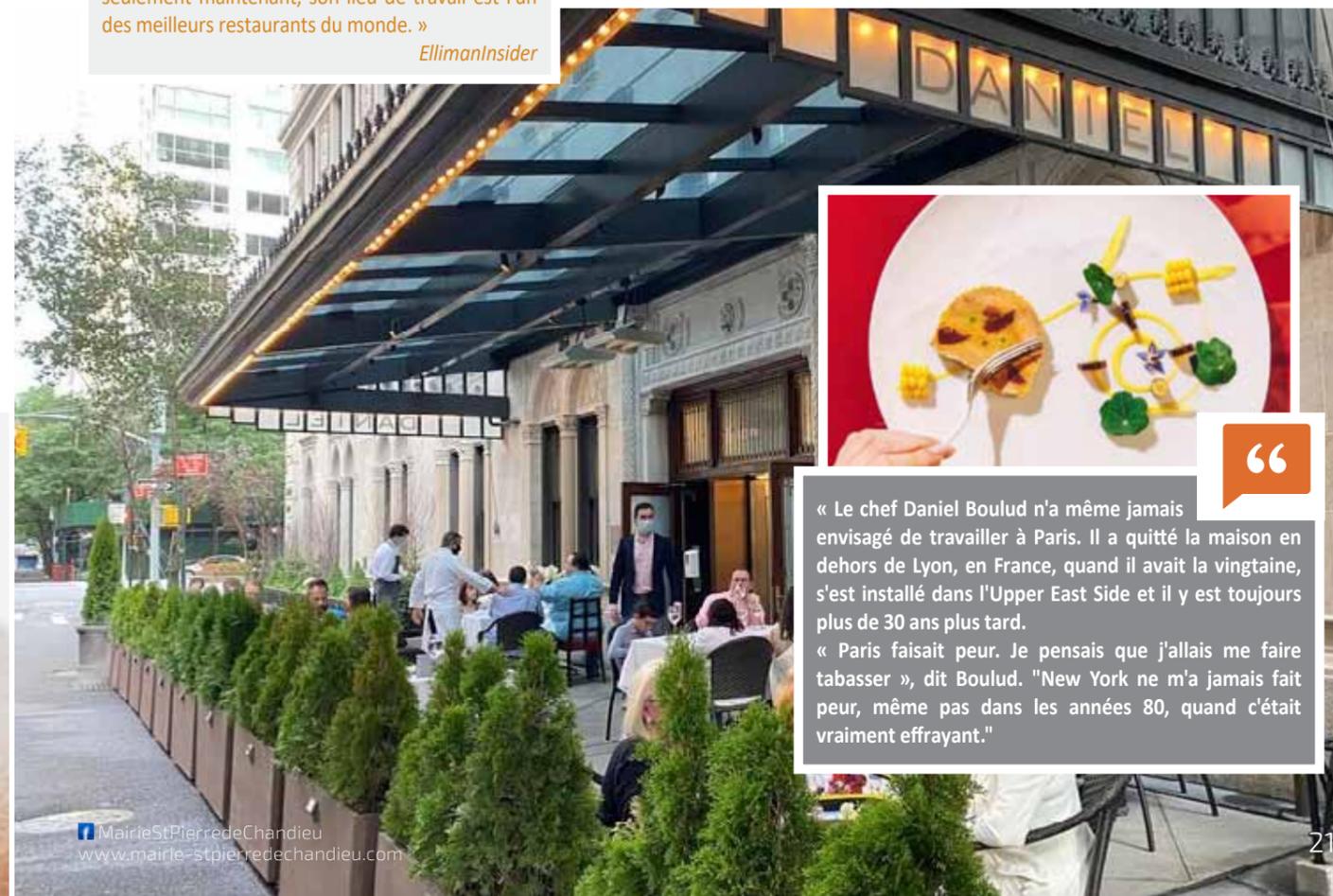
Instants, The Relais & Châteaux magazine



« Du couturier Karl Lagerfeld au roi du foot Pelé en passant par Barack Obama et Lady Gaga, les grandes stars sont toutes venues dîner dans la partie VIP, une petite cabine privée avec vue sur les fourneaux du restaurant Daniel, le vaisseau amiral du chef Daniel Boulud. Récompensé par deux étoiles au guide Michelin, représentant de la haute gastronomie française depuis 1982 à New-York, ce Lyonnais de 62 ans, qui enchaîne les émissions culinaires à la télévision américaine, est à la tête d'un petit empire de 19 restaurants, brasseries, cafés, bistros et autres épiceries fines, aux États-Unis et au Canada. Au fil des années, il a su imprégner sa cuisine des saveurs du Nouveau Monde, sans jamais perdre son inimitable « French touch ».

Le Parisien

Dans ses premières années, Boulud a vécu à l'hôtel Westbury et au Plaza Athénée et a travaillé dur dans leurs cuisines. Son trajet le plus long était de 10 pâtés de maisons, bien qu'il se soit aventuré plus loin pour galoper avec des amis après les heures de travail. (Il a déjà payé un chauffeur de camion poubelle pour l'emmener, lui et quelques compagnons, dans une boîte de nuit alors qu'il ne trouvait pas de taxi.) Boulud a maintenant des restaurants dans le monde, mais il ne vivrait nulle part ailleurs. Il a même été immortalisé sur la ligne de métro "Second Avenue" par le mosaïste brésilien Vik Muniz. "C'est comme si j'avais été anobli dans mon code postal. C'est ma principauté", dit Boulud. Il vit toujours au-dessus de son lieu de travail - seulement maintenant, son lieu de travail est l'un des meilleurs restaurants du monde. »
EllimanInsider



« Le chef Daniel Boulud n'a même jamais envisagé de travailler à Paris. Il a quitté la maison en dehors de Lyon, en France, quand il avait la vingtaine, s'est installé dans l'Upper East Side et il y est toujours plus de 30 ans plus tard. « Paris faisait peur. Je pensais que j'allais me faire tabasser », dit Boulud. "New York ne m'a jamais fait peur, même pas dans les années 80, quand c'était vraiment effrayant."



Actu' Élection présidentielle 2022, être prêt(e) pour voter

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022

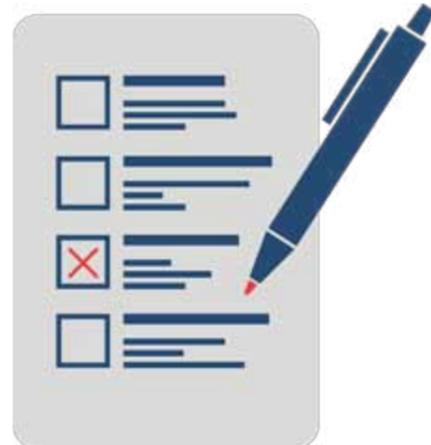


Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.



Dates limites d'inscription sur les listes électorales :

En ligne pour :

- **les élections présidentielle :** jusqu'au 2 mars 2022,
- **les élections législatives :** jusqu'au 4 mai 2022.

En mairie ou par courrier :

- **les élections présidentielle :** jusqu'au 4 mars 2022,
- **les élections législatives :** jusqu'au 6 mai 2022.



La procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées. La validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser "Maprocuration".

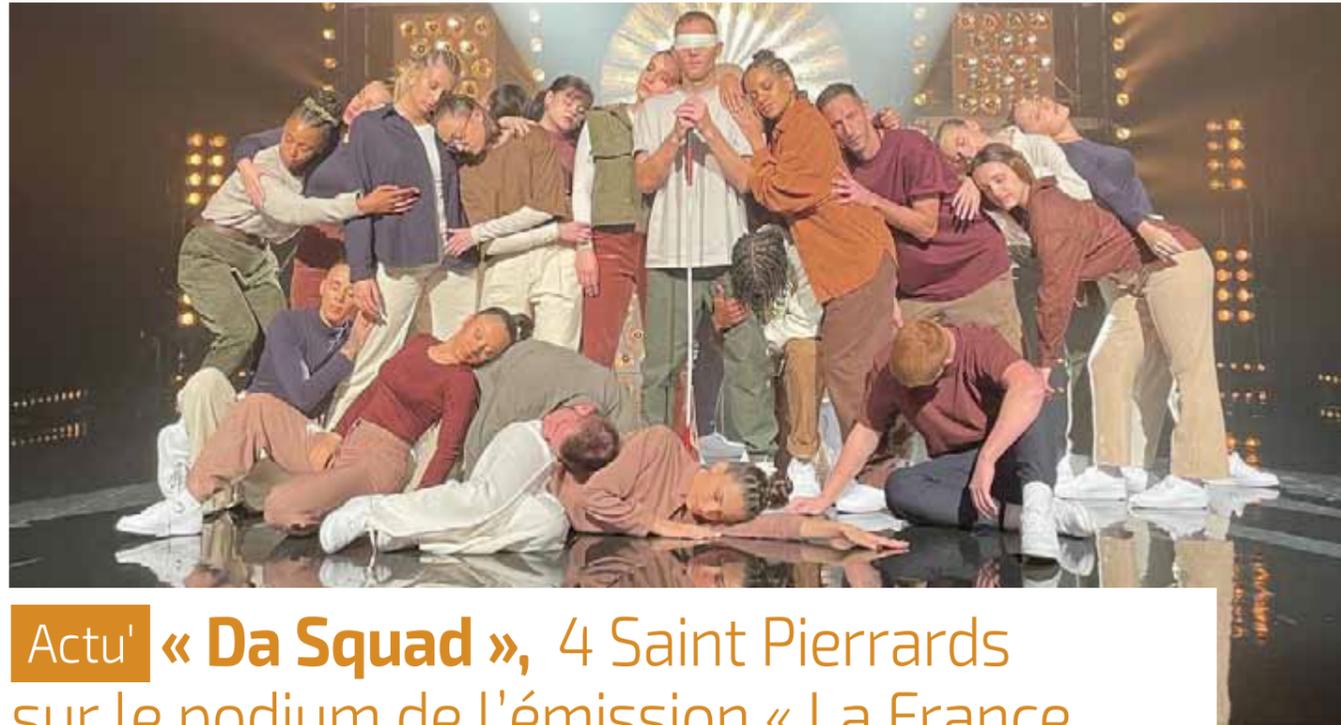
En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

Pour les futures élections et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique :
• un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.



Actu' « Da Squad », 4 Saint Pierrards sur le podium de l'émission « La France a un incroyable talent » !

Âgés de 17 à 38 ans, les danseurs du Rhône et du Nord-Isère qui composent la troupe ont ému aux larmes le jury à chacune de leur prestation depuis le mois d'octobre.

Parmi ces danseurs, il y a quatre jeunes Saint Pierrards que nous tenons chaleureusement à féliciter pour leurs différentes prestations.



Construite autour d'Alann Biolley, danseur de longue date de la troupe, cette chorégraphie était l'aboutissement de plusieurs mois de travail.

À travers ces shows, les danseurs n'avaient qu'un objectif, rendre hommage à leur ami Stan, décédé dans un terrible accident de la route il y a 3 ans à Perrache et qui était l'un des danseurs du groupe.

Alann Biolley, était lui aussi passager de la voiture, cette nuit-là. Il y perdra également sa compagne et au-delà des nombreuses fractures causées par la violence du choc, il y perdra la vue.

De ce traumatisme psychologique et de ce handicap, il a décidé d'en faire une force et de se battre pour pouvoir à nouveau recommencer à danser. Pari réussi !



Ils avaient réfléchi à cette compétition sous la forme d'un triptyque, où chacun de leur passage devait illustrer un chapitre de leur histoire. La force, l'entraide, la ténacité et l'amitié ont été les ingrédients nécessaires permettant à cette troupe de danseurs de nous offrir un magnifique exemple de courage, où les mots **solidarité et résilience** prennent tous leurs sens.

Les « Da Squad » ont terminé troisième de cette compétition, les premiers étant « Le chœur d'élèves officiers de Saint-Cyr de Guer (Morbihan) ».

La vie communale ...en bref

Crèche de Noël à la Chapelle Saint Thomas



Cette année encore, Christelle Borot artiste de Lanslebourg (73), a réalisé de nouveaux sujets en papier froissé pour compléter la crèche installée par les amis de la paroisse de Saint Pierre de Chandieu, à la chapelle Saint Thomas.

Autour des deux personnages typiques de la commune, le Gone (*le citadin lyonnais*) et le Magnaud (*l'agriculteur dauphinois*), la jeunesse est bien représentée.

On découvre, répartis dans la salle, une joggeuse, une infirmière qui incarne cette période de pandémie, une petite fille et son vélo. Un jeune footballeur du club local et un louveteau sont autour de la Sainte Famille pour cet heureux événement. Un roi mage africain arrive du fond de la chapelle et un magnifique petit âne vous accueille. Des tableaux de Claude Bally représentant les châteaux de Saint-Pierre, viennent donner la touche finale à cette installation, en apportant un clin d'œil Saint Pierrard à cette crèche résolument moderne.



Une belle récompense pour toute la famille du Carnaval

Pour son dévouement au Comité des Fêtes et au Carnaval, Gilles Soyer a reçu la médaille de l'Assemblée Nationale par le député de notre circonscription Jean-Luc Fugit.

Une médaille qu'il a accepté de recevoir au nom des 7 présidents qui ont oeuvré avant lui mais aussi pour tous les membres du comité, les bénévoles, les associations, les élus, les commerçants partenaires, sans oublier tous les enfants qui défilent dans nos rues. *Souhaitons que cette grande fête puisse se tenir à nouveau en 2022.*

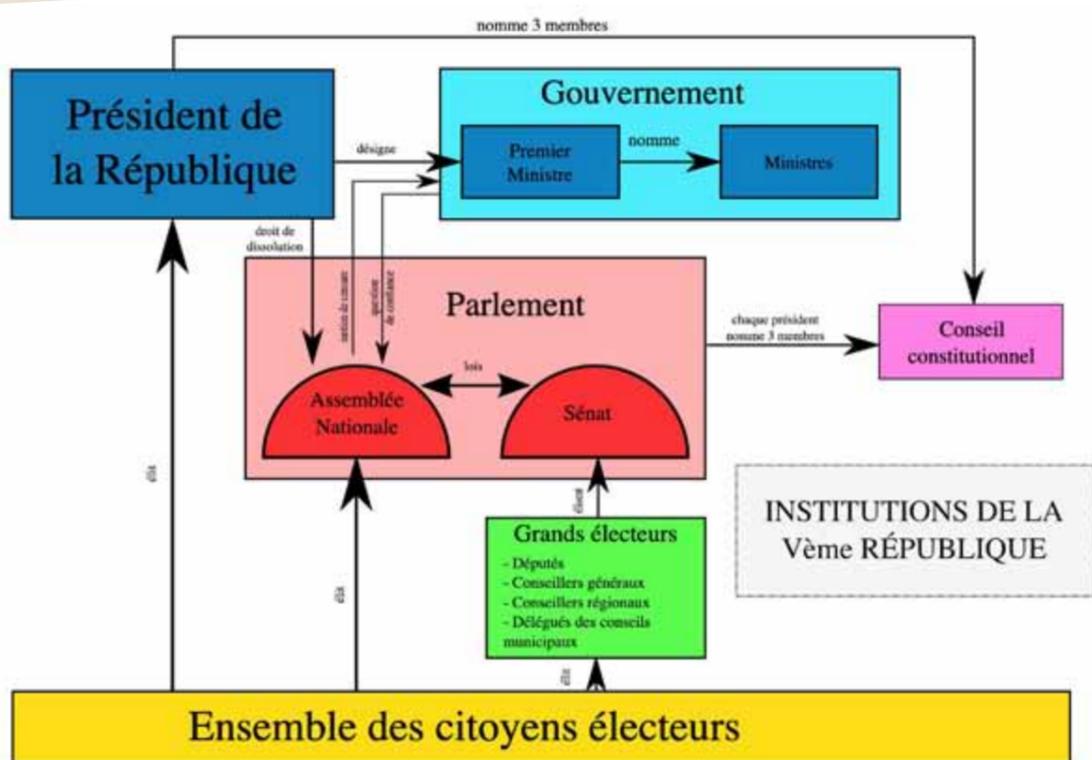
LES CARNETS

de la Citoyenneté

Les institutions de la V^{ème} République

La Constitution du 4 octobre 1958 a été conçue pour mettre un terme aux excès du régime d'assemblée qui détenait tous les pouvoirs, dans un contexte marqué par l'incapacité de la IV^{ème} République à affronter les crises de la décolonisation.

Clef de voûte des institutions, la fonction présidentielle française sous la V^{ème} République, telle que voulue par son initiateur, le Général de Gaulle, est unique en son genre dans les démocraties occidentales.



I LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République française est d'abord et surtout celui qui, élu sur un programme ou sur de grandes orientations, va impulser une politique si les électeurs lui donnent une majorité parlementaire aux élections législatives.

Le Président incarne l'autorité de l'État, il est le garant des institutions de la V^{ème} République

- il veille, par son arbitrage, au respect de la Constitution,
- il assure le fonctionnement normal des pouvoirs publics et la continuité de l'État,
- il est le garant, vis-à-vis de l'extérieur, de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités conclus par la France.

◆ Les pouvoirs du président de la République

On distingue les pouvoirs propres au Président de la République et les pouvoirs partagés qui doivent être contresignés par le Premier ministre et le cas échéant, par les ministres responsables.

LES POUVOIRS PROPRES :

La Constitution attribue des pouvoirs propres au président de la République, qu'il peut exercer sans la signature du Premier ministre ou d'un ministre.

À ce titre, il revient au Président :

- la nomination du Premier ministre,
- le recours au référendum sur proposition du gouvernement ou sur proposition conjointe des deux assemblées,
- le droit de dissoudre l'Assemblée nationale,
- la mise en œuvre des pouvoirs exceptionnels de l'article 16¹,
- le droit de message aux assemblées parlementaires,
- la nomination de trois des membres et du président du Conseil constitutionnel,
- Le droit de saisine du Conseil constitutionnel.

LES POUVOIRS PARTAGÉS :

- le Président de la République dispose du pouvoir réglementaire,
- il nomme les ministres et met fin à leurs fonctions sur proposition du Premier ministre,
- il signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres,
- il nomme aux emplois civils et militaires de l'État,
- il peut convoquer le Parlement en session extraordinaire à la demande du gouvernement ou de la majorité des députés,
- il a le droit de faire grâce,
- il nomme les ambassadeurs,
- il négocie et ratifie les traités,
- il est chargé de la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée.



Le président est le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il est le "Chef des armées, il préside également les différents conseils et comités supérieurs de la défense nationale qui définissent les orientations en matière de programmation militaire, de dissuasion, de conduite des opérations extérieures et de lutte contre le terrorisme. Enfin, il décide seul de l'emploi de la force nucléaire.

◆ Durée de son mandat

Le référendum du 24 septembre 2000 a mis fin au principe du septennat institué sous la III^{ème} République. Le mandat présidentiel est désormais de 5 ans.

Le président de la République est élu au suffrage universel direct. Il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

◆ Où réside-t-il ?

Le Palais de l'Élysée est la résidence officielle et le siège de la présidence de la République. L'Hôtel de Marigny, à côté de l'Élysée, sert à accueillir des chefs d'États étrangers mais aussi d'extension des bureaux et logements de l'Élysée.





II LE GOUVERNEMENT

◆ Qui compose le Gouvernement ?

Le Gouvernement se compose du Premier ministre et des Ministres.

Les membres du Gouvernement sont nommés conjointement par le Président de la République et le Premier ministre. Ils sont placés sous la conduite politique de ce dernier qui traite les fonctions et les attributions constitutionnelles du gouvernement.

◆ Qui désigne le Premier ministre ?

Le chef de l'État a une complète liberté pour désigner le Premier ministre.

La signature des membres du Gouvernement n'est pas nécessaire sur le décret présidentiel de nomination du Premier ministre

◆ Le Premier ministre

Au sein du pouvoir exécutif, le Premier ministre est le chef du gouvernement. Il détient plusieurs pouvoirs, exercés pour certains sous réserve des prérogatives du président de la République.

- Il dirige l'action du gouvernement, organe collégial composé des ministres et secrétaires d'État nommés par le Président de la République sur proposition du Premier ministre. Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ;
- Il est responsable de la défense nationale mais le Président est le chef des armées ;
- Il assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire, sous réserve de la signature des ordonnances et décrets délibérés en Conseil des ministres par le chef de l'État ;
- Il assure la coordination de l'action gouvernementale en arbitrant les politiques décidées dans les différents ministères. Toutefois, il n'est pas le supérieur hiérarchique des autres ministres. Il ne peut pas leur imposer de prendre une décision qu'ils ne veulent pas assumer.

Où réside-t-il ?

Il réside officiellement à l'Hôtel de Matignon, plus simplement nommé « Matignon », où se situent son bureau et son cabinet.

◆ Les ministres

Les pouvoirs des ministres et des secrétaires d'État s'organisent autour de deux missions principales, l'une administrative, l'autre politique. Leurs compétences sont fixées, après leur nomination, par un décret d'attribution.

Le ministre doit assurer la direction d'un département ministériel, ce qui correspond à une fonction administrative. Il est alors le supérieur hiérarchique des fonctionnaires de ce périmètre ministériel.

Il est en outre en charge du contrôle de tutelle sur les établissements publics agissant dans le champ de compétences de son ministère.

À l'exception des périodes électorales, l'aspect politique de leur activité se limite au Conseil des ministres et au Parlement, où la discussion est ouverte sur tel ou tel aspect de l'activité gouvernementale.



◆ Comment sont nommés les ministres ?

Les membres du Gouvernement sont nommés par décrets présidentiels, contresignés par le Premier ministre.

La nomination des ministres, en dehors de celle du Premier ministre, n'est pas un pouvoir propre du chef de l'État.

Il désigne les ministres sur proposition de son Premier ministre, mais il n'est pas libre de ses choix.

◆ Au sein du Gouvernement, il y a le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres est un organe établi par la Constitution française pour discuter et adopter certains des actes principaux du pouvoir exécutif, comme le dépôt des projets de loi du gouvernement ou la nomination de hauts fonctionnaires et officiers militaires.

Le Conseil des ministres se réunit, sous la présidence du président de la République, une fois par semaine, traditionnellement le mercredi, à l'Élysée.

L'ordre du jour est déterminé de manière conjointe par le Président et le Premier ministre

◆ Les différentes catégories de ministres

Entre les ministres d'un gouvernement, différentes catégories peuvent être recensées :

- le titre de ministre d'État a soit une portée honorifique (*André Malraux de 1959 à 1969*), soit une portée politique (*afin par exemple de distinguer les chefs des partis de la majorité*) ;
- les ministres proprement dits sont à la tête d'un département ministériel, dont les contours varient selon les gouvernements ;
- les ministres délégués peuvent exercer leurs fonctions soit auprès du Premier ministre, soit auprès d'un ministre afin de prendre en charge plus particulièrement certaines de ses attributions ;
- les secrétaires d'État peuvent, eux aussi, exercer leurs fonctions auprès du Premier ministre ou d'un ministre. Ils peuvent également être autonomes à la tête d'un département ministériel. Les secrétaires d'État se distinguent des autres membres du Gouvernement, car ils n'assistent au Conseil des ministres que lorsque l'ordre du jour comporte une question concernant leur département ministériel.





III LE PARLEMENT

Qu'est-ce que le Parlement ?

Le Parlement est constitué de deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat, qui examinent et votent les lois, contrôlent le Gouvernement et évaluent les politiques publiques. L'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct, joue un rôle prédominant puisque, dans la procédure législative, elle tranche en cas de désaccord avec le Sénat et peut, en outre, renverser le Gouvernement.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Elle est composée d'un président et de députés.
 Cette chambre possède davantage d'influence que le Sénat dans le cadre de l'élaboration des lois. En effet, lorsque les propositions de loi sont examinées à la fois par l'Assemblée nationale et le Sénat, c'est l'Assemblée nationale qui se verra accorder la décision finale sur le texte de loi définitif en cas de désaccord entre les deux chambres parlementaires.
 Ce privilège est accordé à l'Assemblée nationale du fait que ses membres ont été élus de façon directe par les électeurs français.
 L'autre différence majeure est que cette dernière peut être dissoute par le Gouvernement dans certaines circonstances.



Deux leviers constitutionnels : la motion de censure et le vote de confiance

La motion de censure est le principal moyen dont dispose l'Assemblée nationale pour montrer sa désapprobation envers la politique du gouvernement et le forcer à démissionner.
 Le vote de confiance est demandé par le gouvernement. C'est un vote de l'Assemblée nationale par lequel les députés décident d'accorder ou non leur confiance au gouvernement en place. Le vote est souvent positif, le gouvernement en place ayant le plus souvent la majorité à l'Assemblée nationale.



Les députés : une élection locale, un mandat national

Les députés sont investis d'un mandat national. Bien qu'élu dans une circonscription, chacun représente la Nation tout entière. Il y a donc un député par circonscription.

Qu'est-ce qu'une circonscription ?
 Une circonscription est une division du territoire effectuée dans le cadre d'une élection. Chaque citoyen est rattaché à une circonscription dans le cadre d'un vote. Les circonscriptions sont délimitées par le code électoral à l'intérieur de chaque département, en fonction de l'importance de la population. À l'heure actuelle, leur nombre varie ainsi selon les départements de 1 à 21.

Dans le Rhône, il y a 14 circonscriptions.
 À Saint Pierre de Chandieu, nous dépendons de la 11^{ème} circonscription, qui regroupe 127 417 habitants

Le rôle du Député dans sa circonscription

- il est le représentant de la Nation, ce qui lui confère, entre autres, l'obligation de participer aux manifestations officielles de sa circonscription,
- il est à l'écoute de ses concitoyens qu'il peut recevoir et également visiter,
- il s'efforce de trouver une solution aux problèmes qu'ils rencontrent en intervenant auprès des administrations,
- il se fait l'écho de leurs préoccupations à l'Assemblée pour critiquer et faire progresser la législation et améliorer son application,
- il se préoccupe du développement économique, social et culturel de sa circonscription, en liaison avec les autres élus,
- il est l'interlocuteur privilégié et permanent des maires, des services de l'État, des milieux socioprofessionnels et des associations.

◆ Qui siège à l'Assemblée nationale ?

Ce sont les députés qui siègent dans la salle de l'Assemblée nationale (hémicycle).
Ils sont au nombre de 577.

◆ Qui élit les Députés ?

Les élections législatives servent à élire les députés. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales.

◆ Quel est le rôle du Député ?

Le député détient des compétences diverses :

- il peut déposer des propositions de loi ;
- en commission, puis en séance publique, il peut proposer, par amendement, des modifications au texte examiné et prendre la parole ;
- en cas de désaccord avec les sénateurs au terme de la « navette » entre les deux chambres et si la commission mixte paritaire (CMP)² ne parvient pas à un texte commun, les députés peuvent statuer définitivement sur demande du Gouvernement;
- après le vote d'une loi, un député peut, avec au moins 59 autres députés, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la Constitution ;
- au titre du contrôle, le député peut interroger le Gouvernement, examiner son action au sein d'une commission, s'il est rapporteur spécial au sein de la commission des Finances, contrôler l'emploi de l'argent public ;
- il peut également, en signant une motion de censure qui sera soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

Les députés forment, avec les sénateurs, la Haute Cour³ chargée, depuis la révision constitutionnelle du 23 février 2007⁴, de se prononcer sur une éventuelle destitution du président de la République.
 En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, le député est renvoyé devant ses électeurs.

◆ Durée de leur mandat

Elle est de 5 ans (sauf dissolution de l'Assemblée nationale).
 Cette élection a lieu quelques semaines après les élections présidentielles, afin de former le gouvernement.



LE SÉNAT

Le Sénat est quant à lui composé de plusieurs sénateurs. Contrairement à l'Assemblée nationale, c'est une assemblée permanente qui ne peut pas être dissoute par le Gouvernement.

L'un de ses rôles majeurs est en effet d'assurer la continuité de l'État.

En cas d'absence de président de la République, le président du Sénat se voit alors chargé provisoirement du rôle de chef d'État.

La différence entre Assemblée nationale et Sénat réside également dans le fait que le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales françaises (départements, régions et communes).

◆ Qui élit les Sénateurs ?

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs ».⁵ Les sénateurs sont au nombre de 348.

◆ Durée de leur mandat

Les Sénateurs sont renouvelés par moitié tous les trois ans, la durée de leur mandat est donc de six ans.



TV LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

C'est une institution propre à la V^{ème} République. Elle a en charge :

- du contrôle de la constitutionnalité des lois⁶ et des traités internationaux,
- du contentieux des élections nationales, elle statue sur la régularité de l'élection du président de la République et des opérations de référendum, dont elle proclame les résultats. Elle est également juge de la régularité de l'élection, des régimes de l'éligibilité et du contrôle du cumul de certaines fonctions avec le mandat de parlementaire.

Le contrôle du Conseil constitutionnel est obligatoire concernant :

- les lois organiques (loi relative à l'organisation des pouvoirs administratifs) : elles sont transmises au Conseil constitutionnel par le Premier ministre, avant leur promulgation,
- les règlements de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que leurs modifications : ils sont transmis au Conseil constitutionnel par le président de l'assemblée concernée, avant leur mise en application,
- les propositions de loi mentionnées à l'article 11 de la constitution⁷, avant qu'elles ne soient soumises au référendum.

◆ Combien de membres composent ce Conseil ?

Créé par la Constitution du 4 octobre 1958, le Conseil constitutionnel est composé de neuf membres :

- trois d'entre eux sont nommés par le président de la République,
- trois par le président du Sénat,
- trois par le président de l'Assemblée nationale.

◆ Durée de leur mandat

Leur mandat est de neuf ans et il n'est pas renouvelable.

Les anciens présidents de la République sont, en outre, membres de droit, à vie.

Lexique :

1 - Article 16 de la Constitution de la Cinquième République : c'est un article de la Constitution de 1958 connu comme celui qui, en période de crise, permet de donner des « pouvoirs étendus », d'ordinaire exclus, au président de la République française.

2 - Commission mixte paritaire (CMP) : dans le processus législatif français, c'est une commission composée de sept députés et sept sénateurs, auxquels s'ajoutent autant de membres suppléants, chargée de trouver un compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat en cas de désaccord persistant entre ces assemblées, sur un projet ou une proposition de loi.

3 - Haute Cour : c'est l'unique juridiction pouvant juger le président de la République "en cas de manquement à ses devoirs incompatible avec l'exercice de son mandat". C'est le Parlement réuni en Haute Cour qui est appelé à prononcer la destitution du président de la République.

4- Révision constitutionnelle du 23 février 2007 : elle a clarifié le statut pénal du président de la République régi par les articles 67 et 68 de la Constitution. Ces nouvelles dispositions visent à protéger la fonction présidentielle, tout en instituant une procédure de destitution du chef de l'État en cas de manquements à ses devoirs.

5- Grands électeurs : ce sont les députés et sénateurs, les conseillers régionaux du département, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux. Leur vote est obligatoire.

6- Constitutionnalité des lois : c'est un contrôle juridictionnel permettant d'assurer la conformité des normes de droit à la Constitution.

7 - Article 11 de la Constitution : « Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.(...) »

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2022



Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

LES OBJECTIFS

- ✓
Faire vivre les valeurs républicaines
- ✓
Renforcer la cohésion nationale
- ✓
Développer une culture de l'engagement
- ✓
Accompagner l'insertion sociale et professionnelle



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

LES ÉTAPES CLÉS



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

- du 13 au 25 février 2022 ou
- du 12 au 24 juin 2022 ou
- du 3 au 15 juillet 2022



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit une attestation de participation au séjour de cohésion.

ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général, qu'il choisit en fonction de ses disponibilités et de ses attentes parmi les différentes offres qui lui sont proposées.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



Et après ?

À l'issue de la mission, une attestation est remise à chaque volontaire.



Bonus

Un accès à une plateforme d'apprentissage du Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

La CCEL a signé un **nouveau partenariat** avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

La CMA Lyon-Rhône a signé une convention de partenariat de 3 ans avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) qui accueille 1348 entreprises artisanales.

L'objectif est de favoriser la création, l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire de la CCEL. Ce partenariat se traduira par la mise en place de deux outils

- un Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), qui permettra à la collectivité de piloter au mieux le développement de sa capacité d'accueil en zone d'activité,
- un Schéma de Développement Commercial (SDC), qui permettra d'assurer l'équilibre entre les différentes formes de commerce sur le territoire, le maintien et le développement de l'attractivité.



De gauche à droite, Philippe Valentin, président de la CCIL, Daniel Valéro, 1er vice-président de la CCEL, Alain Audouard, président honoraire de la CMA Lyon-Rhône, et Paul Vidal président de la CCEL

Si vous êtes basés sur le territoire de la CCEL et avez un projet ou un besoin en matière d'implantation : cma-lyonrhone.fr
 Contact : Pierre-Alexandre Le Guern // Mail : pierre-alexandre.leguern@cma-auvergnerhonealpes.fr

Une semaine pour découvrir l'apprentissage



Dans le cadre de la 4^{ème} semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat du 28 janvier au 4 février 2022, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes organise de nombreux événements dans toute la région.

Cette semaine multiplie les initiatives et les événements pour promouvoir la voie de l'apprentissage dans l'artisanat, sensibiliser les jeunes aux différents métiers et les orienter vers

les différents Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Au programme : des interventions auprès de collégiens et lycéens, des réunions d'information, des rendez-vous de coaching individuels, des journées portes ouvertes en CFA et bien d'autres occasions de découvrir l'artisanat.

L'apprentissage demeure un levier d'insertion incontestable puisque 41% des dirigeants actuels d'entreprises ont débuté par l'apprentissage. L'artisanat forme 33% des apprentis en France, dont 100 000 jeunes chaque année dans les CFA du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'artisanat est incontournable avec près de 23000 apprentis formés.

Pour retrouver les actions de cette semaine consacrée à l'apprentissage, rendez-vous sur : cma-lyonrhone.fr

Salons à venir

Studyrama

1^{er} février 2022 : Salon virtuel national
 Masters Numérique, Data
 Salon des Formations et Métiers du Numérique
 Salon des Formations et Métiers du Gaming

Studyrama

3 février 2022 : Salon virtuel national
 Salon des Formations et Métiers du Design
 Salon des Formations et Métiers du Cinéma, Audiovisuel, Son
 Salon des Formations au DNMADE
 Salon des Formations et Métiers de la Mode
 Salon des Formations et Métiers du Luxe, Artisanat d'Art

Mondial des métiers

Du 3 au 6 février 2022 : Eurexpo Lyon

Salon Apprentissage et Alternance

4 (après-midi) et 5 mars 2022 : Centre de congrès Lyon

Journées européennes des métiers d'art

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) depuis de nombreuses années et inscrit cet événement comme l'un des temps forts les plus importants de l'année, pour faire découvrir les savoir-faire au grand public, créer des opportunités d'affaires pour les professionnels et faire naître des vocations.

Chaque année, ce sont plus de 1000 professionnels des métiers d'art qui participent activement à ces journées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette année les journées européennes des métiers d'art reviennent du 28 mars au 3 avril 2022. Cette 16^{ème} édition autour du thème « *Nos mains à l'unisson* » et l'occasion de mettre en valeur l'humain au centre des métiers d'art et du patrimoine vivant.

Chaque professionnel y participant a le choix de son programme. Il peut faire découvrir son atelier, inviter d'autres artisans d'art, faire visiter un chantier, participer à un collectif, animer une conférence, etc.

Les centres de formation sont également invités à ouvrir leurs portes ou à se joindre aux artisans d'art sur certaines manifestations.



Citoyennes, populaires et fédératrices, les JEMA s'adressent aux publics venant de tous horizons, petits et grands et aux profils multiples : amateurs, curieux, arpenteurs, esthètes, collectionneurs, consommateurs.

Pour plus d'informations et pour connaître les lieux où se déroulent ces journées : sarah.poyeton@cma-auvergnerhonealpes.fr
 Tél. : 04 72 44 15 69

Nos Talents, nos Emplois

La plateforme « Nos talents, nos emplois » met en relation les sortants de formation professionnelle et les recruteurs, avec de multiples services à la clé.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage pleinement dans le soutien aux entreprises régionales rencontrant des difficultés à recruter de futurs collaborateurs. Elle propose notamment, via le plan de retour au travail voté en Assemblée régionale le 14 octobre dernier, la mise à disposition gratuite de la plateforme « *Nos Talents Nos Emplois* » aux branches professionnelles et aux entreprises de notre territoire.

« *Nos Talents Nos Emplois* » permet aux employeurs de publier l'ensemble de leurs offres de stage, d'apprentissage et d'emploi sur notre région. Ces dernières bénéficieront d'un référencement spécifique afin de leur offrir une visibilité maximale

Les recruteurs ont également la possibilité de rechercher et de contacter des sortants de formation professionnelle (*tout dispositif confondu*) et de valoriser leur marque employeur.

Joignable par courriel : admin.nostalentsnosemplois@auvergnerhonealpes.fr, l'équipe « *Nos Talents Nos Emplois* » est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Une conférence en ligne peut notamment être organisée afin de vous former aux différentes fonctionnalités de la plateforme (*publication d'offres, consultation de la CVthèque, création d'une page Entreprise - marque Employeur*).

**AU
1^{ER} JANVIER
2022**



DANS VOTRE BAC JAUNE

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT**



NOUVEAU

En vrac
Bien séparés
Bien vidés
Non lavés



www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat - 38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr



Les textes de la «Tribune des Élus» sont reproduits in extenso et engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.



C'est un difficile début d'année que le variant « Omicron » nous a imposé. Cette souche virale, certes moins grave que les précédentes mais à la contagiosité redoutable, a imposé de nouvelles règles sanitaires, parfois peu ou mal comprises.

Dans ces circonstances, la reprise des activités périscolaires a connu d'importantes perturbations. Malgré notre volonté sans faille de maintenir les services aux enfants et aux familles, il a fallu faire face à des difficultés imprévisibles ou à des carences en personnels affectés par l'épidémie. Ces contraintes ont pesé sur l'organisation des familles et nous en sommes conscients. Étant parents ou grands-parents, nous les comprenons d'autant mieux que ces difficultés ont affecté aussi nos vies quotidiennes...

Mais l'effort de solidarité qui est plus que jamais la raison d'être de l'équipe municipale réunie autour de son Maire, nous a mobilisé pour rester attentifs à la tâche que nous ont confié les Saint Pierrards. Tous ces engagements, nous les prenons dans le plus grand respect des valeurs qui nous animent. D'une part en ne recourant pas à l'emprunt et en allant chercher tous les subventionnements publics possibles. Cette maîtrise de nos dépenses est le gage d'une saine gestion des finances locales. D'autre part en informant et en associant tous les usagers de ces équipements, qu'ils soient riverains, utilisateurs ou bénévoles associatifs.

L'engorgement actuel du cimetière du Centre, va nécessiter une extension de celui de la chapelle Saint Thomas. Nous poursuivrons le programme d'assainissement du chemin de Villeneuve, indispensable au cadre de vie des riverains. 2022 sera une année riche de projets et de réalisations !

Il ne nous a pas été possible de vous réunir pour vous présenter nos traditionnels vœux. Mais nous voulons plus que jamais vous réaffirmer le souhait que 2022 soit une année de bonne santé, riche de plénitude, de projets et d'ambitions. Bonne et heureuse année !

Les élus de la liste majoritaire



"Rassemblement pour Saint Pierre " vous souhaite une belle année 2022. En cette période de vœux, nous pensons à nos soignants et à tous les professionnels en première ligne depuis deux ans.

Nous avons également une pensée pour tous les enfants scolarisés traumatisés par des tests invasifs à répétition. Nous saluons les

capacités d'adaptation des parents et des enseignants aux différents changements de protocoles (3 en une semaine !)

Dans quelques mois, une échéance électorale majeure nous attend. Pour notre démocratie, nous espérons que la pandémie ne perturbera pas les élections présidentielles comme ce fut le cas pour les municipales avec une abstention record.

Prenez bien soin de vous.

Vos élus de "Rassemblement pour Saint Pierre ",

Véronique MURILLO, Jérôme CHIRAT, Caroline MARTINS, Fabrice GRANGE



**Courrier
des lecteurs**

Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante : courrier@mairie-stpierredechandieu.com

De P.N. "Nous avons découvert dans les Echos du mois que nous pouvions mettre plus de déchets à recycler dans notre poubelle jaune. C'est très bien, mais avec un ramassage de cette poubelle tous les 15 jours seulement, cela va devenir problématique. Envisagez-vous d'augmenter la fréquence de ramassage pour qu'elle devienne hebdomadaire comme pour la poubelle d'ordures ménagères ? "

En effet, le SMND a donné de nouvelles consignes de tri pour votre bac jaune (voir ci-contre). Etant conscients du remplissage plus rapide de ce bac jaune, nous avons sollicité le SMND pour obtenir également un ramassage hebdomadaire de cette poubelle. Pour cela, le SMND doit réorganiser au niveau territorial ses tournées, cela va demander un certain temps. En attendant, rapprochez-vous de ces derniers qui vous fourniront un bac jaune plus grand.

Coordonnées SMND : 1180 Chemin de Rajat - 38540 Heyrieux / tél. 04 78 40 03 30





Les faits marquants

NAISSANCES



MARIAGE

Bernard DI-NALLO & Laure, Emmanuelle, Annie CHANAL 16 octobre



ERNSTDIAMANTE	Nina	12 octobre
SCHONT	Lukas, Martin, Jean	13 octobre
BONNARD	Romane	19 octobre
LOPES	Kinaï, Denver	27 octobre
FONTAINE	Livio	5 novembre
QUINSON	Nala	10 novembre
GALLOIS	Léonie, Odile, Lucienne	12 novembre
BARDU PILLARD	Ambre	18 novembre
KARA	Lounes	19 novembre
ROUX	Eliot, Lucien	22 novembre
BACQUA	Arielle	27 novembre
REYNDERS	Juliette, Claude	27 novembre
NAZARET	Tilio	2 décembre
POULIN	Antoine	6 décembre
VAUGE	Ambre, Nathalie	7 décembre
ZICHI	Giulia, Véronique	13 décembre
BOURGEOIS	Nathanaël, Christophe, Jean, René	20 décembre



DÉCÈS

Maryse DOUSSEAU épouse PHILIBERT 28 novembre
Jean, Antoine, Simon SPIES 3 décembre
Marie-Thérèse, Camille, Jeanne WAYMEL épouse BLANCHET 9 décembre



Octobre : Atelier maquillage pour Halloween



Novembre : Beaujolais Nouveau



Novembre : Cérémonie du 11 novembre



Novembre : Cérémonie du 1^{er} novembre



Décembre : Défilé du 8 décembre du Centre de Loisirs



Novembre : Carnaval Viva Bodéga



Novembre : Expo Photos



Décembre : Championnat régional d'escalade



Décembre : Colis aux séniors



Décembre : Interclub de Judo



Décembre : Marché de Noël & Téléthon

SAINT PIERRE DE CHANDIEU organise

29^{èmes}

Journées du vin & des produits du terroir

ESPACE DESLYRES / RUE DU STADE

Samedi
2 Avril
2022
10h/19h

Dimanche
3 Avril
2022
10h/18h

Entrée
GRATUITE

RÉSTAURATION
SUR PLACE PAR :



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.